

À Montpellier, le 1er décembre 2023

L'EPF d'Occitanie se dote d'un nouveau plan d'intervention de 368 M€ sur 2024-2028

Réunis sous la présidence de Claire Lapeyronie, conseillère régionale, et en présence de la SGAR adjointe, Zoé Mahé, les membres du conseil d'administration de l'EPF d'Occitanie ont approuvé à l'unanimité le nouveau Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2024-2028.

Cette feuille de route stratégique définit les priorités d'intervention ainsi que les moyens d'investissement dédiés en matière d'acquisitions foncières pour les projets d'intérêt public.

Les objectifs du PPI 2024-2028 seront présentés lors d'une **conférence de presse le mardi 19 décembre à 10h00 au Club de la presse de Montpellier.**

Une invitation dédiée sera adressée à la presse quelques jours avant.



©EPF d'Occitanie

Le Conseil d'administration du 28 novembre a permis de présenter le budget 2024, le bilan du PPI actuel et les objectifs du nouveau PPI 2019-2023.

1. Un budget 2024 en adéquation avec la croissance de l'activité

Le volume des dépenses d'intervention foncière 2023 devrait franchir un **palier historique de plus de 70M€**, cohérent avec la poursuite de la montée en puissance de l'activité de l'établissement.

Pour l'année 2024, le budget voté est encore plus ambitieux **avec un montant de dépenses opérationnelles de 75 M€** pour accompagner et sécuriser :

- Les opérations de logements à l'échelle régionale,
- Le développement et la requalification des zones d'activités,
- Les interventions sur les copropriétés dégradées de l'Opération d'Intérêt National de Nîmes et de NPNRU de Montpellier,
- Les études de mise en place d'observatoire foncier par les collectivités,
- Ou encore les travaux de traitement des friches avant leur mobilisation.

L'augmentation de l'enveloppe pour 2024 traduit une hausse du volume des interventions de l'établissement afin de répondre à 3 impératifs inscrits dans son PPI : l'habitat, le développement économique et enfin, la prévention des risques et la préservation de l'environnement.

2. Le bilan du PPI 2019-2023 :

L'EPF a atteint les objectifs qu'il s'était fixé dans le cadre de son programme Pluriannuel 2019-2023 dans un contexte complexe à la fois d'extension territoriale sur l'ensemble de la Région Occitanie et de crises économiques et géopolitiques majeures.

Un niveau d'acquisition de 253,5 M€ permettant :

- La production à venir de 9 170 logements dont 2 600 logements sociaux
- 20 % dédiés aux opérations à vocation économiques
- Plus de 20 M€ consacrés aux opérations post crise inondation dans l'Aude

Un niveau de cession de 132 M€ permettant :

- La production à venir de 5 700 logements dont 2 650 logements sociaux
- 25 % dédiés aux opérations à vocation économiques
- 17,4 M€ consacrés aux opérations de compensation environnementale et de prévention des risques dont l'intervention dans l'Aude dans le cadre du fonds Barnier

Ses interventions se sont déroulées à **80 % en recyclage urbain pour l'habitat et à 72 % en restructuration pour le développement économique.**

L'EPF s'est déployé dans les territoires au travers de **522 conventions couvrant plus de 400 communes** permettant d'accompagner :

- **21** communes Action Cœur de Ville
- **170** communes Petites Villes de Demain
- **309** contrats Bourg-Centre Occitanie
- **11** projets Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- **95** dossiers friches dont 14 dossiers lauréats Fonds vert, 45 dossiers lauréats du Fonds friches, 36 dossiers lauréats d'appel à manifestation d'intérêt et d'appel à projet friches
- **1** dossier Plan national hydrogène sur la commune de Béziers

En parallèle de cette croissance d'activité, l'EPF a renforcé ses équipes passant de 38 à 80 collaborateurs en moins de 5 ans, pour offrir un service de proximité et de qualité aux territoires.

L'offre de services a également été étoffée pour permettre un accompagnement sur-mesure des projets des territoires et répondre aux attentes des collectivités.

3. Le nouveau PPI 2024-2028 élaboré pour répondre aux enjeux des territoires

À l'issue de plusieurs rencontres avec les acteurs de la chaîne de l'aménagement et les membres de son Conseil d'administration réunissant au total **plus de 300 partenaires**, l'EPF a identifié les actions à pérenniser et les outils à développer pour apporter une réponse encore plus complète aux territoires et appuyer davantage l'accompagnement des grandes politiques publiques : revitalisation des centralités, relance économique, préventions des risques, résilience des territoires, Zéro Artificialisation Nette, recul du trait de côte.

Les nouveaux enjeux du PPI 2024-2028 sont résolument centrés sur les questions d'adaptation au changement climatique et de refonte du modèle économique de l'aménagement durable des territoires.

Il est donc attendu que **l'EPF renforce et confirme ses capacités diversifiées d'intervention** aussi bien sur les problématiques de prévention des risques que sur les questions d'habitat, d'attractivité économique ou de grands équipements dans des contextes aussi variés que la reconquête de friches, les quartiers d'habitat dégradé, les secteurs urbains sous forte pression immobilière ou encore dans des centralités de secteurs moins tendus mais pour lesquelles **l'apport d'ingénierie est un facteur décisif de concrétisation de projets de qualité.**

Les objectifs du PPI 2024-2028 seront présentés lors d'une **conférence de presse le mardi 19 décembre à 10h00 au Club de la presse de Montpellier.**
Une invitation dédiée sera adressée à la presse quelques jours avant.

À PROPOS DE L'EPF

L'Établissement public foncier d'Occitanie est un établissement public de l'État à caractère Industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est habilité à intervenir sur l'ensemble de la région Occitanie (à l'exception des périmètres des trois EPF locaux de Tarn, Montauban et Toulouse).

Le champ de compétences des EPF est défini par l'article L.321-1 du code de l'urbanisme. La mission de l'EPF, à travers le portage foncier est la mise en œuvre des politiques publiques par l'accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs projets d'aménagement.

L'EPF d'Occitanie intervient pour le compte des collectivités et potentiellement de l'État sur les communes carencées, pour accélérer ou rendre possible des projets d'intérêt public, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'intervention.

Les interventions de l'EPF d'Occitanie se déclinent selon 3 grands axes :

- Développer une offre foncière significative en matière d'habitat
- Conforter l'attractivité de la région et de ses territoires
- Agir sur la prévention des risques et la préservation de l'environnement